

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement,

Nous vous communiquons ci-après les informations relatives aux demandes d'assistants de langues étrangères pour l'année 2019-2020.

Vous trouverez en pièce jointe un cahier des charges rénové et simplifié qui vous permettra de formaliser la demande de votre établissement (fichier .docx).

Pour la première fois, ce cahier des charges est **interlangues** et vous n'aurez donc à remplir qu'une seule demande pour l'ensemble des assistants souhaités.

Cette spécificité nécessite toutefois que les équipes de langues des établissements se concertent en amont afin de préparer la saisie (désignation d'un référent commun, projet et conditions d'accueil).

Les informations nécessaires pour que les équipes puissent renseigner ce cahier des charges sont données dans le corps du document.

Vous trouverez également en pièce jointe le guide de l'accueil des ALVE en établissement, édité par le CIEP, qui permettra de répondre aux interrogations éventuelles des enseignants.

Pour pouvoir être traité, ce cahier des charges, renommé selon les indications données en première page, devra être renvoyé exclusivement sur l'adresse suivante :

cdc.assistantLVE@ac-grenoble.fr

Veillez noter que la date limite d'envoi est fixée au 29 janvier 2019 et que, pour des raisons de gestion du dossier, aucune demande ne pourra être acceptée au-delà.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pascal BEGOU et Caroline PESCH-LAYEUX,
Inspecteurs en charge du dossier ALVE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Secrétariat des corps d'inspection du second degré
Collège des IA-IPR
Collège des IEN-ET/EG/IO

Rectorat de l'académie de Grenoble
7 place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 GRENOBLE CEDEX 1

www.ac-grenoble.fr
www.ac-grenoble.fr/pedagogie

Tél : 04 76 74 70 62
ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr